



Département de Seine-Maritime

Hôtel du Département - Quai Jean Moulin - 76101 Rouen Cedex 1
Direction des Systèmes d'Information - Service Haut Débit
Tél. : 02 76 51 61 41 - Fax : 02 35 03 56 16 - www.numeriseine.net

FORMULAIRE DE DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT Aide à l'Installation d'un kit de connexion au réseau Moyen Débit Départemental

Dispositions Générales applicables à l'aide à l'installation d'un kit de connexion au réseau Moyen Débit Départemental

Dans un souci d'équité et de cohésion sociale, le Département de Seine Maritime a lancé un programme de construction d'un réseau moyen débit ayant pour but de permettre à tous les Seinomarins de pouvoir accéder à Internet à moyen débit et de façon forfaitaire. Ce réseau est ouvert depuis décembre 2007.

Le Département a souhaité, en plus, par délibération en date du 11 décembre 2007, mettre en place une aide afin que chaque seinomarin puisse bénéficier, à la maison, d'un accès à l'internet Moyen Débit.

Quelles sont les règles à respecter pour bénéficier de cette aide ?

- ➔ Le demandeur doit ne pas pouvoir souscrire une offre ADSL à son domicile et à la date de la demande.
- ➔ Le demandeur doit avoir souscrit un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet utilisant les infrastructures déployées par le Département
- ➔ Le demandeur doit avoir fait installer son kit de connexion par une entreprise et fournir au Département l'original de la facture.
- ➔ Le demandeur ne peut bénéficier qu'une fois de cette aide.

Le montant de cette aide sera calculé en fonction des ressources du foyer. Il peut atteindre 85 % du montant total des frais d'installation et de mise en service, engagés par le demandeur jusqu'à hauteur de 150 € TTC
Ce dispositif, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008, est mis en place pour une période de 3 ans.

1. Demandeur

NOM..... Prénom.....
(en lettres majuscules)

Adresse fiscale Complète.....
.....

Tél..... email:.....

2. Informatique et Libertés

La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et la loi N° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques s'appliquent aux informations figurant dans ce dossier. A ce titre, les personnes concernées par les informations recueillies disposent d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce auprès de M. le Président du Département. Le délai moyen de communication de ces informations est de 1 mois. Le délai moyen de correction des éventuelles erreurs est de 1 mois. Les intéressés sont informés de ces corrections par courrier. Les informations sollicitées dans ce dossier sont obligatoires. Le défaut de réponses aux différentes rubriques peut entraîner la non attribution de la subvention demandée. Les informations recueillies sont destinées aux agents du Département chargés de l'instruction des dossiers. Les personnes concernées par les informations recueillies disposent d'un droit d'opposition au traitement sous réserve que les motifs invoqués soient légitimes. Le responsable du traitement est M le Directeur des Systèmes d'Information.

3. Adresse de l'installation (si différente de l'adresse fiscale du demandeur)

Nature de l'habitation(1) : Résidence Principale, Résidence Secondaire, Entreprise, Autre.....

(1) : Rayez les mentions inutiles

Adresse Complète.....

Tél.....

4. Installation du kit de connexion Wifi ou Wimax

Installateur.....

Adresse de l'installateur :.....

Date d'installation :/...../..... Montant de la prestation (TTC) :.....

Fournisseur d'Accès à Internet : Infosat Nordnet Autre.....

► Pièce à fournir : Original de la facture fournie par l'installateur.

5. Ressources du Foyer

Revenu Fiscal de référence Année de Référence.....

(seront pris en compte les revenus après abattement fiscaux)

► Pièce à fournir : Photocopie complète du dernier avis d'imposition.

6. Calcul de l'aide financière du Département en fonction des revenus par part

(Valable jusqu'au 31/12/2008)

N°	Tranches de revenu fiscal annuel de référence par part (après abattement)	Montant maximum de l'aide (Plafond de dépense de 150 € TTC)	
		Taux d'aide	Montant maximum
1	Jusqu'à 4 500 €	85 %	127,50 €
2	de 4 501 à 7 500 €	55 %	82,50 €
3	de 7 501 à 10 500 €	35 %	52,50 €
4	À partir de 10 501 €	15 %	22,50 €

7. Attestation sur l'honneur

Je soussigné..... certifie sur l'honneur qu'aucune offre d'accès à internet par ADSL n'est, à ce jour, disponible pour ce logement selon les demandes effectuées auprès des différents Fournisseurs d'Accès à Internet. J'atteste sur l'honneur avoir souscrit en mon nom, et pour le logement objet de la présente demande, un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet utilisant les infrastructures déployées par le Département de Seine-Maritime. J'atteste également n'avoir jamais été bénéficiaire d'une aide à l'installation d'un kit de connexion au réseau Moyen Débit que ce soit pour ce logement ou pour un autre.

Je garantis l'exactitude des renseignements fournis et reconnais avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de la présente aide devront être immédiatement remboursées au Département de la Seine Maritime sans qu'il lui soit nécessaire de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

Le Département de Seine Maritime se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à....., le.....

Signature,

Précédée des mentions manuscrites "lu et approuvé"

Avant d'envoyer votre demande, merci de vérifier que votre dossier est complet à l'aide de la liste suivante :

- Attestation sur l'honneur
 - Photocopie du dernier avis d'imposition
 - Original de la facture de l'installateur de votre kit de connexion
 - Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
 - Le présent formulaire dûment complété, daté et signé
- Attention : Les originaux ne seront pas retournés

